



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE D'AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Arrêté n°11.2026

Le Maire de VAUDREUILLE (31250)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.221.2 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande en date du 17 Février 2026, par laquelle Le Colonel INES Ludovic demande l'autorisation d'utiliser les routes, pistes et parcelles du domaine public en vue d'un stage de manœuvres de feux de forêts ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

ARRETE

Article 1 : **Du Lundi 23 Mars 2026 au Vendredi 27 Mars 2026, de 08h00 à 18h00**, les stagiaires sapeurs-pompiers, marins-pompiers et militaires de l'École d'Application de Sécurité Civile de Valabre sont autorisés à occuper le domaine public afin d'effectuer des manœuvres « feux de forêts » sur les :

ROUTES, PISTES ET PARCELLES DU DOMAINE PUBLIC DE VAUDREUILLE

Article 2 : Le stationnement sera INTERDIT et la circulation devra être REDUITE à proximité des stagiaires et des véhicules d'interventions.

Article 3 : L'accès des services de secours, des services de police et de Gendarmerie devra être possible pendant toute la durée des opérations.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à préserver et rendre le domaine public en parfait état de propreté.

Article 5 : Le Maire de la commune de Vaudreuille, la Gendarmerie de Revel et le SDIS de Revel sont chargés, chacun en ce qui les concerne, du présent arrêté, qui sera affiché à la mairie, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à VAUDREUILLE, le 03 Mars 2026

Mr Le Maire – J. LAGOUTTE.

